

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS, Laurent POULOT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre YETNA à Jacqueline RAGOT ;
Mourad AZZI à Jean-Luc LEROY ;
Bakhta MAÏCHE à Patrick FLOQUET ;
Mustapha BAMBA à Loganayagi VASANTE ;
Hervé MARTIN à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Soria MAÏCHE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatif au bonus territoire CTG pour le service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) des adolescents mis en place par le service jeunesse.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Une convention d'objectifs et de gestion relative au financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « accueil adolescents » a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018-2022. Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) arrivant à échéance, le financement de base de la prestation de service ALSH « accueil adolescents » est complété par le bonus « territoire CTG » pour les collectivités signataires d'une Convention Territoriale Globale.

À l'arrivée à échéance du Contrat Enfance Jeunesse le 31/12/2021, le bonus « territoire CTG » est venu compléter le dispositif attribué aux établissements soutenus financièrement par les collectivités locales signataires avec la CAF d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

À cet effet, afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer des actions nouvelles, la Convention Territoriale Globale a été signée avec la CAF le 30 novembre 2022, couvrant la période 2022 à 2026.

Le bonus territoire CTG constitue un nouveau financement qui remplace celui du Contrat Enfance Jeunesse et il est une aide complémentaire à la prestation de service ALSH pour l'accueil des adolescents.

L'avenant à la convention définit et encadre les modalités d'éligibilité au bonus territoire CTG dans le cadre de l'ALSH « accueil adolescents » et de versement de ce bonus.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DL2022-0610-069 du 06 octobre 2022 portant approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer des actions nouvelles couvrant la période 2022 à 2026 ;

Considérant la nécessité de prétendre à un soutien financier avec le bonus territoire CTG afin de favoriser le maintien de l'offre et poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG en tenant compte de la richesse du territoire ;

Ayant entendu l'exposé de, madame Soria MAÏCHE présentant le projet de délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Accueil de Loisirs Sans Hébergement « accueil adolescents » relatif au bonus territoire CTG avec la CAF, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 et tel que joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;
- **DIT** que la présente délibération prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-007-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 16 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	22 MARS 2023
Publié le.....	22 MARS 2023
Notifié le.....	22 MARS 2023
Montmagny, le.....	22 MARS 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-007-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Acte à classer

DL2023-1603-007

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-22T17-08-40.01 (MI243945653)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230316-DL2023-1603-007-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatif au bonus territoire CTG pour le service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) des adolescents mis en place par le service jeunesse

 Signature
Electronique

Date de décision : 16/03/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.6. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-1603-007 Avenant convention CAF bonus territoire CTG -accueil adolescents.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-1603-007 ANNEXE Avenant convention CAF bonus territoire CTG -accueil adolescents.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/03/23 à 13:59

Date 22/03/23 à 13:59

Date 22/03/23 à 15:58

Date 22/03/23 à 17:08

Date 22/03/23 à 17:14

Par [MAZET CELINE](#)

Par [MAZET CELINE](#)

Par [FLOQUET Patrick](#)

Par [MAZET CELINE](#)